

----- Message transféré -----

**Sujet :**Re: Autorisation Livraison AMAP

**Date :**Tue, 03 Nov 2020 12:31:04 +0100

**De :**MONTET-JOURDRAN Jean-Daniel dircab <jean-daniel.montet-jourdran@rhone.gouv.fr>

Bonjour Madame, Monsieur,

Sur le premier point, j'appelle votre attention sur le fait que cette fois-ci nous sommes dans l'application d'un décret (ci-joint) de portée nationale, qui n'a pas appelé de mesures complémentaires par arrêté préfectoral.

Il ne me paraît pas contraire à l'esprit du texte que les livraisons hebdomadaire en AMAP constituent un moyen d'effectuer ses achats de première nécessité, dès lors que ceci est réalisé dans le strict respect des mesures barrière. Dès lors il faudrait que les particuliers qui se déplacent utilisent l'attestation ci-jointe, téléchargeable sur le site du ministère de l'intérieur, en cochant le motif "

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

S'agissant du second point, il me paraît délicat pour la préfecture de saisir les maires pour mettre à disposition des salles (vraisemblablement de type L ou O), pour des usages non prévus par le décret. Il me semble que ce second point appelle une saisine des instances nationales pour clarification.

Très cordialement,

**Jean-Daniel MONTET-JOURDRAN**

Directeur de cabinet

Cabinet du préfet de région, préfet du Rhône

Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfecture du Rhône

04 72 61 60 03 06 11 94 00 15

@ [jean-daniel.montet-jourdran@rhone.gouv.fr](mailto:jean-daniel.montet-jourdran@rhone.gouv.fr)

---

✉ **Préfecture du Rhône - 69419 LYON cedex 03**

rhone.gouv.fr

@prefetrhone

Préfecture  
Auvergne-Rhône-Alpes

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] Autorisation Livraison AMAP

**De :** Amélie Charvériat <[coordination@amap-aura.org](mailto:coordination@amap-aura.org)>

**Pour :** MONTET-JOURDRAN Jean-Daniel dircab <[jean-daniel.montet-jourdran@rhone.gouv.fr](mailto:jean-daniel.montet-jourdran@rhone.gouv.fr)>

**Copie à :** [jef.baudin@lilo.org](mailto:jef.baudin@lilo.org), DUGROS Claire PREF69 cabinet <[claire.dugros@rhone.gouv.fr](mailto:claire.dugros@rhone.gouv.fr)>

**Date :** 03/11/2020 12:08

Monsieur le Préfet ,

Notre précédent mail n'ayant pas eu de réponse nous vous sollicitons à nouveau.

En effet, de nombreuses Amap, nous interpellent car elles sont en difficultés pour justifier auprès des structures qui accueillent leur lieu de livraison (la grande majorité sont des mairies, Mairie, Ecole, MJC, Centre social) de leur caractère indispensable et essentiel.

**Pourrions nous obtenir à nouveau la confirmation de la préfecture de Région que les livraisons hebdomadaires en AMAP sont un moyen d'effectuer ses achats de premières nécessité ?**

Nous avons communiqué sur le respect des règles sanitaires grâce au [Kit de lutte contre le COVID](#) publié par les Ministères du Travail et de l'Agriculture.

Nous attirons votre attention sur la difficulté pour les AMAP de trouver un lieu de livraison couvert en cette période hivernale et vous **sollicitons pour interpellier les mairies** afin de permettre la mise à disposition **de locaux, ou espaces couverts dédiés pour les livraisons AMAP.**

Il importe que nous soyons soutenus par les services préfectoraux régionaux et départementaux et par les mairies. Nous vous serions très reconnaissant de pouvoir agir en ce sens, permettant d'assurer ainsi **la pérennité économique de nombreux paysans et l'approvisionnement régulier et sain de plus de 15 000 foyers de notre région.**

Avec nos remerciements pour votre compréhension, nous vous prions de croire, **Monsieur le Préfet** en l'assurance de toute notre considération.

-----  
**Jean-François Baudin**

Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes  
58 rue Raulin - 69007 LYON  
04 81 91 65 34 / 06 50 62 83 69

[www.amap-aura.org](http://www.amap-aura.org)